



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

25 JUN 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réserve
au
Moniteur
belge



25082388

N° d'entreprise : 0476 489 635

Nom

(en entier) : ATLANCE

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Chaussée de La Hulpe 177 Boîte 11 - 1170 Watermael-Boitsfort

Objet de l'acte : Démission - Nomination - Procuration

(extrait des décisions unanimes écrites de l'actionnaire unique en date du 12 juin 2025)

L'actionnaire décide de révoquer Monsieur Kristiaan Storms de ses fonctions d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat.

L'actionnaire décide de nommer Monsieur Philippe Renaud en qualité d'Administrateur de la Société, à titre gratuit, pour une durée de 3 ans, avec effet immédiat et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2028.

L'actionnaire décide de nommer la société DMBA B.V., représentée par son représentant permanent Monsieur Didier Moreaux, Administrateur de la Société, à titre gratuit, pour une durée de 3 ans, avec effet immédiat et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2028.

L'actionnaire décide de (i) déléguer les pouvoirs, avec faculté de subdélégation, à chaque Administrateur, pour l'exécution des résolutions qui précèdent, notamment faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire et (ii) donner pouvoirs à Monsieur Jérôme Lehmann, à Madame Lydie Roulleaux avec droit de substitution ainsi qu'à BV Ad-Ministerie, représentée par Monsieur Adriaan de Leeuw, ayant son siège à 1860 Meise, Brusselsesteenweg 66, afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires concernant la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge, y compris signer et déposer les formulaires de publication, et de représenter la Société auprès des services du Registre des Personnes Morales et Associations, du Tribunal de l'Entreprise et du Guichet d'Entreprise, et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile afin de modifier l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises.

(extrait des décisions écrites et unanimes du Conseil d'Administration en date du 13 juin 2025)

Les Administrateurs ont adopté les décisions suivantes à l'unanimité des voix.

Compte tenu de la révocation de Monsieur Kristiaan Storms, les Administrateurs prennent acte de la fin de la délégation des pouvoirs de gestion journalière qui lui avait été octroyée, à compter de la fin de son mandat d'Administrateur, soit du 12 juin 2025.

Les Administrateurs décident de (i) déléguer les pouvoirs, avec faculté de subdélégation, à chaque Administrateur, pour l'exécution des résolutions qui précèdent, notamment faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire et (ii) donner pouvoirs à Monsieur Jérôme Lehmann, à Madame Lydie Roulleaux avec droit de substitution ainsi qu'à BV Ad-Ministerie, représentée par Monsieur Adriaan de Leeuw, ayant son siège à 1860 Meise, Brusselsesteenweg 66, afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires concernant la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge, y compris signer et déposer les formulaires de publication, et de représenter la Société auprès des services du Registre des Personnes Morales et Associations, du Tribunal de l'Entreprise et du Guichet d'Entreprise, et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile afin de modifier l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises.

Ad-Ministerie BV, représentée par Adriaan de Leeuw - Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).